

Communiqué de Monseigneur Touvet du Jeudi Saint – 1^{er} Avril 2021

“Ayez la joie de l’espérance, tenez bon dans l’épreuve, soyez assidus à la prière” (Rm 12,12)

Frères et sœurs du diocèse de Châlons,

Au moment où nous entrons dans la célébration du mystère pascal, cœur de notre foi et cause de notre joie, nous devons mettre en application de nouvelles mesures sanitaires qui renforcent les restrictions, dans le but de lutter, comme depuis un an, contre le Covid 19 et ses différents variants. Nous espérons sortir enfin de cette situation pesante. Il nous faut redoubler de courage et d’espérance.

Aucun de nous ne peut se réjouir de la situation, ni prédire quand tout cela va s’arrêter.

Nous ne pouvons qu’espérer, garder notre joie chrétienne, et vivre dans la prière et la charité active. Nous avons une pensée toute particulière, et nous assurons de notre prière et de notre disponibilité les malades, leurs familles, les soignants, les enseignants, tous ceux que la crise mobilise, mais aussi tous ceux qu’elle prive une fois encore de leur activité et de leurs ressources. À tous, l’Église offre le soutien de son accueil et de son amitié.

Nous avons préparé, avec cœur et confiance, un certain nombre de rendez-vous qui se trouvent naturellement impactés par la situation actuelle. Nous avons bien compris aussi, avec la fermeture des écoles, la nécessité de freiner la propagation du virus chez les jeunes. Après avoir réfléchi et consulté, voici donc un certain nombre de décisions que, en toute conscience, je vous demande de recevoir avec simplicité de cœur et abandon. Merci à ceux et celles qui ont tant travaillé et dont les efforts semblent anéantis : que chacun soit assuré ne pas avoir œuvré en vain.

Calendrier diocésain

Sont annulés :

- Les rencontres des jeunes confirmands du vignoble prévues les 10 et 16 avril
- La rencontre des confirmands adultes prévue le 17 avril à L’Épine
- Le pèlerinage diocésain à Lourdes, prévu du 24 au 29 avril pour les adultes et les jeunes

Sont reportées à une date inconnue à ce jour :

- La Journée diocésaine de la jeunesse, prévue le 8 mai
- La journée des personnes séparées et divorcées prévue le 11 avril.

Est reporté à une date connue :

- Le pèlerinage diocésain à L’Épine du 9 mai se fera le 15 août, jour de l’installation des Bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre à L’Épine. Un “e-pèlerinage” sera proposé en ligne le 9 mai avec la participation des Bénédictines.

Sont maintenus à ce jour :

- La messe avec les néophytes le dimanche 11 avril à L’Épine
- La rencontre des jeunes confirmands de Châlons le 11 mai
- Les confirmations d’adultes à la cathédrale le 23 mai
- La journée des LEME le 10 juin
- Le pèlerinage diocésain à Montmartre le 19 juin
- Les confirmations de jeunes : les 15 et 22 mai à Épernay, le 6 juin à la cathédrale, le 13 juin à Épernay, le 20 juin à Suippes.

Bien entendu, nous restons attentifs et prendrons les décisions nécessaires en cas d’évolution de la situation, dans un sens ou dans l’autre.

Les enfants et les jeunes : dispositions applicables dès samedi soir jusqu’au 3 mai inclus

Toutes les activités pastorales en présence dans nos locaux (caté, aumônerie, messes d’enfants, même dans les églises) sont suspendues. Chacun est invité à trouver des activités de substitution au moyen des outils numériques. Le Sedicom se tient à la disposition de tous pour aider à imaginer et mettre en œuvre de tels dispositifs, comme lors des deux précédents confinements.

L'Eglise et l'Enseignement catholique peuvent toutefois participer à la garde des enfants du personnel soignant mobilisé, comme cela s'est fait lors des deux premiers confinements.

Les lieux d'Église : dispositions applicables dès samedi soir jusqu'au 3 mai inclus

Presbytères et évêché restent ouverts aux heures habituelles, sauf précisions contraires, mais prioritairement pour de l'accueil individuel. Dans tous les cas, les réunions ne rassembleront pas plus de 6 personnes, y compris à la salle Odette Prévost à L'Épine. On préférera les réunions en ligne, et il ne saurait y avoir de rassemblement de plus de 6 personnes.

Le culte :

Rien ne change par rapport aux conditions précédentes, le caractère constitutionnel de la liberté religieuse ayant été rappelé deux fois par le Conseil d'État : les célébrations religieuses sont autorisées, en journée, à des horaires permettant de revenir chez soi avant le couvre-feu, et en respectant les gestes barrière (gel hydroalcoolique, port du masque, communion dans la main bien ouverte et à plat).

Mariages, baptêmes, obsèques, messes, sont soumis aux mêmes consignes : deux places vides entre deux personnes ou familles vivant sous le même toit, un rang sur deux.

Pour les mariages et les baptêmes, on rappellera aux personnes que, malheureusement, ils ne doivent pas être suivis d'un rassemblement familial de plus de 6 personnes.

Toute personne devant se rendre dans une église à plus de 10 km de son domicile devra se munir d'une autorisation dérogatoire et cocher la case numéro 4 : "Etablissement culturel ou lieu de culte"

Il est demandé à tous de respecter ces obligations, chacun engageant l'Eglise entière par son comportement.

Nous pouvons, en ces temps de limitation de notre liberté de rassemblement et de circulation, présenter nos souffrances au Seigneur, lui offrir notre patience et redoubler de charité, particulièrement envers les personnes malades et isolées. Nous pouvons aussi prendre mieux conscience de la situation de tous ceux et toutes celles de nos frères et sœurs, qui sont ordinairement privés de liberté et auxquels nous ne sommes pas toujours attentifs. Que la joie de la résurrection habite nos cœurs. Que la lumière du matin de Pâques éclaire notre Route. Que le Seigneur soit avec vous ! Prions les uns pour les autres.

Je vous redis vouloir, dans ces temps compliqués, être "tout à tous", et je vous bénis.

+François Touvet
Évêque de Châlons